

VISIO - Élections professionnelles – Cas complexes, perfectionnement & actualisation

En Visio-conférence, de 9h00 à 17h00

A distance -
Synchrone

Inscrivez-vous au moins 3 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Délai d'accès : Inscription jusqu'à la veille du démarrage de la session

Contactez Gaëlle (01 53 39 14 18, gaelle.ducher@adiaj.org) ou Julien (01 53 39 14 24, julien.laudat@adiaj.org) pour réaliser cette formation en INTRA

Objectifs

- Approfondir les règles des élections professionnelles dans les trois instances (CAP, CCP, CST)
- Savoir traiter les situations complexes ou atypiques rencontrées avant, pendant et après le scrutin
- Sécuriser juridiquement les opérations électorales
- Actualiser ses connaissances en fonction de la réglementation et de la jurisprudence récente

Public Visé

Agent des collectivités territoriales et établissements publics ayant à organiser les élections professionnelles

Pré Requis

Avoir suivi la formation "Organisation des élections des représentants du personnel aux CAP, CCP, CST..." ou justifier de connaissances de niveau confirmées.

Objectifs pédagogiques

Approfondir les règles des élections professionnelles dans les trois instances (CAP, CCP, CST)
Savoir traiter les situations complexes ou atypiques rencontrées avant, pendant et après le scrutin
Sécuriser juridiquement les opérations électorales
Actualiser ses connaissances en fonction de la réglementation et de la jurisprudence récente

Méthodes et moyens pédagogiques

- Études de cas réels
- Apports réglementaires à jour
- Atelier de résolution de problèmes (travail en sous-groupe, restitution collective et synthèse de bonnes pratiques)
- Supports pédagogique numérique et opérationnel remis aux participants, via PADLET (modèles, check-lists, arbres de décision)
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Déroulement pédagogique et prérequis techniques de la classe virtuelle, à distance

- Chaque jour est séquencé en 4 séquences d'1h30. Pause de 15 à 30 minutes le matin et l'après-midi. Pause méridienne d'une heure.
- Chaque stagiaire sera invité à rejoindre une salle digitale, via un lien d'accès, un ID de réunion communiqué par mail, au minimum 15 minutes avant le début de la session, pour permettre de paramétrer sereinement sa connexion.
- Chaque stagiaire reste maître de sa connexion visuelle (caméra) et sonore (son), pour permettre de suivre en toute autonomie et dans le respect de tous.
- Matériel nécessaire : un ordinateur par stagiaire, une connexion internet, un navigateur compatible, une webcam et un micro.

Parcours pédagogique

• Rappels essentiels pour sécuriser les cas complexes

- Le cadre juridique des élections professionnelles
- Points de vigilance sur :
 - . la qualité d'électeur et l'éligibilité
 - . la constitution des listes électorales
 - . la répartition des effectifs et des sièges
- Analyse de courts cas pratiques pour réactiver les fondamentaux.

• Les cas complexes avant le scrutin

- Composition des collèges & gestion des agents aux situations particulières
 - . Agents multi-employeurs, mis à disposition, en intercommunalité
 - . Agents contractuels : catégories, niveaux de garanties, cas litigieux
 - . Agents en congé long (maladie, parental, disponibilité, etc.)
 - Candidatures problématiques
 - . Candidats non éligibles ou contestés
 - . Retrait de candidature en cours de processus
 - . Listes incomplètes ou ne respectant pas l'alternance H/F
 - Contestations préalables
 - . Demandes de modification de la liste électorale
 - . Gestion des recours des organisations syndicales
- Méthode : analyse de 3 cas issus de situations réelles.

• Les cas complexes le jour du vote

- Le vote électronique et ses erreurs fréquentes
 - . Erreurs de paramétrage
 - . Agents qui n'ont pas voté, difficultés d'accès, double vote empêché
- Le vote à l'urne : risques et litiges
 - . -Bulletins litigieux (annotés, raturés, incomplets...)
 - . Problèmes d'identification d'un électeur
 - . Gestion d'interruptions ou incidents le jour J
- Le vote par correspondance
 - . Délais, enveloppes douteuses, signature absente
 - . Traitement des irrégularités

• Après le scrutin : dépouillement, attribution des sièges et contentieux

- Gestion des bulletins nuls ou contestés
- Calcul des résultats : liste incomplète, égalité de voix, absence de quorum (CST)
- Répartition des sièges en cas de situations atypiques
- Contestations post-scrutin : délais, procédures, acteurs habilités

Qualification Intervenant.e.s

Fonctionnaire expert du statut de la fonction publique et des relations sociales, travaillant en CDG.

• 5. Atelier final – Résolution de cas complexes

Travail en sous-groupes sur 3 à 5 scénarios :

- Réclamation syndicale sur la composition des collèges
- Candidate en congé : éligible ou non ?
- Problème dans le vote électronique : maintenir ou annuler ?
- Contestation d'un bulletin litigieux
- Égalité parfaite entre deux listes

Restitution collective + synthèse des bonnes pratiques.

Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

Modalités d'évaluation : Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

- **Avant la formation :** un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.

- **Après la formation :** une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form.

Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.

Attestations de la formation : Certificat de réalisation à l'employeur et Attestation de fin de formation à l'apprenant.

Modalités d'Accessibilité

ADIAJ Formation est en capacité d'accueillir ou réorienter toute personne en situation de handicap. Pour assurer un suivi optimal, merci de nous contacter.

Référent handicap : Volodia TOURTCHINE - 01 53 39 14 17 - volodia.tourtchine@adiaj.org

Durée Effectif Tarifs (net de taxes)

7.00 Heures
1 Jour

De 3 à 14 Personnes

Inter (Par personne) : 680.00

Inter Adhérent (Par personne) : 640.00



Contactez-nous !

Gaëlle DUCHER
Responsable Offre & Qualité pédagogique

Tél. : 0153391418
Mail : gaelle.ducher@adiaj.org